CNP assurances

Assurons
un monde
plus ouvert

# Brochure de convocation

**à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

**Vendredi 16 avril 2021**
**à 14 h 30**
au siège social
de CNP Assurances

# Sommaire


| | |
|---|---|
| Message de la présidente du conseil d'administration | 01 |
| Chiffres clés | 02 |
| Présentation de la gouvernance de CNP Assurances | 04 |
| Notices biographiques des mandataires sociaux | 07 |
| Rémunération des mandataires sociaux | 25 |
| Faits marquants 2020 | 29 |
| Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 16 avril 2021 | 33 |
| Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et texte des projets de résolution | 34 |
| Modalités pratiques | 47 |
| Formulaire de demande d'envoi de documents | 51 |


Les informations contenues dans le présent document sont disponibles sur le site **www.cnp.fr**

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**


**0 800 544 544** Service & appel gratuits

ou **actionnaires@cnp.fr**


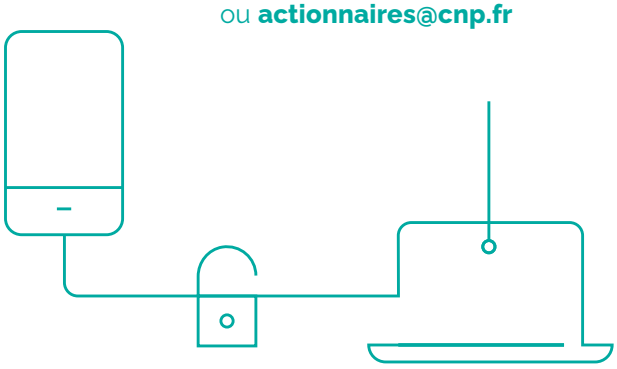


Mars 2021/CNP Assurances

Crédits photos : © p. I, Getty Images/Westend61



**CNP Assurances**

Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré • 341 737 062 RCS Paris

Entreprise régie par le code des assurances -Tél : 01 42 18 88 88 • **www.cnp.fr**



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Véronique Weill**
Présidente du conseil d'administration

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de CNP Assurances qui se tiendra **à huis clos le 16 avril 2021, à 14h30**, au siège social, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les conditions sanitaires ne permettent en effet malheureusement pas de se réunir physiquement le 16 avril. Vous pourrez toutefois participer à cette assemblée générale à distance en ayant exprimé préalablement votre mode de participation (vote par correspondance, pouvoir donné au président ou mandat donné à un tiers) et suivre sa retransmission en direct.

Si les conditions sanitaires évoluent favorablement, vous serez informés de la possibilité d'y assister en présentiel au siège social de CNP Assurances situé 4, place Raoul Dautry – 75015 Paris. La page dédiée à l'assemblée générale du site Internet de CNP Assurances sera actualisée pour vous informer si ce mode de participation est également retenu.

L'assemblée générale sera l'occasion de vous présenter l'activité du Groupe, ses résultats et ses perspectives.

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à ce rendez-vous annuel qui vous donnera l'occasion de vous associer, activement, par votre vote, aux décisions importantes de notre société, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les informations essentielles sur les instances de gouvernance de notre société, ainsi que les modalités pratiques de participation à cette assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le directeur général, Antoine Lissowski, et moi-même vous remercions de votre confiance et de l'intérêt que vous portez à CNP Assurances.

Avec l'assurance de tout mon dévouement,

Conformément à nos engagements de réduction de la consommation de papier, notre communication se digitalise et nous avons fait en sorte de garder cette brochure aussi brève que possible.

# CHIFFRES **CLÉS**

## Performances opérationnelles et financières 2020

(source : résultats annuels 2020 de CNP Assurances)

| *(en millions d'euros)* | | 2020 | 2019 | Variation |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIVITÉ COMMERCIALE** | Chiffre d'affaires | 26 956 | 32 582 [1] | *- 17,3 %* |
| | Valeur des affaires nouvelles | 284 | 543 | *- 16,6 %* |
| | Ratio APE *(Annual premium equivalent)* | 12,2 % | 17,1 % | *- 4,9 pt* |
| **COMPTE DE RÉSULTAT** | Revenus totaux | 3 459 | 3 967 | *- 12,8 %* |
| | Frais de gestion | 845 | 926 | *- 8,7 %* |
| | Résultat brut d'exploitation (RBE) | 2 614 | 3 041 | *- 14,0 %* |
| | Résultat courant part du Groupe (RCPG) | 1 942 | 2 244 | *- 13,5 %* |
| | Résultat net part du Groupe (RNPG) | 1 350 | 1 412 | *- 4,4 %* |
| | *Return on equity* (ROE) | 7,4 % | 8,5 % | *- 1,0 pt* |
| | Ratio combiné [2] | 82,1 % | 81,0 % [3] | *+ 1,1 pt* |
| **DIVIDENDE ET *CASH-FLOW*** | Résultat par action | 1,91 €/action | 1,99 €/action | *- 3,9 %* |
| | Dividende | 1,57 €/action [4] | - | *NC* |
| | Ratio de *pay-out* | 82 % | - | *NC* |
| | *Operating free cash-flow* net | 1,94 €/action | 1,97 €/action | *- 1,1 %* |
| | Ratio de couverture des dividendes | 1,2 x | - | *NC* |
| **SOLVABILITÉ** | Taux de couverture du SCR Groupe | *208 %* | 227 % | *- 19 pt* |
| | Taux de couverture du MCR Groupe | *351 %* | 388 % | *- 36 pt* |

(1) Selon le document d'enregistrement universel 2019, 33 496 M€ soit 32 582 M€ retraité des transferts Fourgous et Eurocroissance (914 M€)
(2) Segment prévoyance/protection (assurance emprunteur, prévoyance, santé et IARD)
(3) Le ratio combiné 2019 indiqué dans le DEU 2019 était de 80,7%. La différence entre les deux données résulte d'une revue de la méthode de répartition analytique des coûts
(4) Proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2021, dont 0,77 € de dividende régulier et 0,80 € de dividende exceptionnel

Compte tenu des nombreuses incertitudes liées à l'ampleur et à la durée de la crise ainsi qu'à leurs impacts négatifs potentiels sur CNP Assurances, le conseil d'administration du 7 avril 2020 a pris la décision de retirer l'objectif de croissance du résultat net part du Groupe pour 2020.

## Indicateurs clés par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en milliards d'euros)

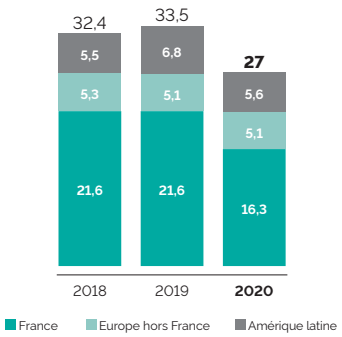


RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
(en millions d'euros)

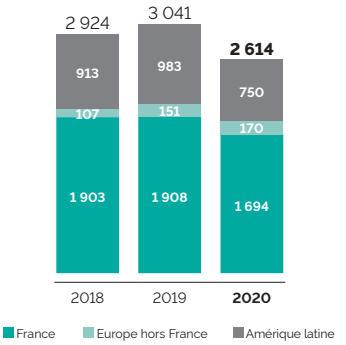


EFFECTIFS

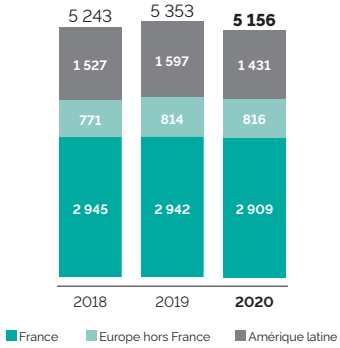


## Notations financières et ESG

**Des notations financières attestant la solidité de CNP Assurances**

### Fitch Ratings
Financial Strength Rating
(septembre 2020)

**A+**

perspective stable

### Standard & Poor's
Financial Strength Rating
(janvier 2021)

**A**

perspective stable

### Moody's
Financial Strength Rating
(janvier 2021)

**A1**

perspective stable

**Des notations ESG reconnaissant la qualité de la démarche RSE de CNP Assurances**

### MSCI
(novembre 2020)

**AAA**

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

### ISS-ESG
(octobre 2020)

**Prime B-**

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

### V.E
(mars 2020)

**61/100**

5e sur 49 assureurs
en Europe

# PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE **DE CNP ASSURANCES**

## Conseil d'administration au 4 mars 2021

Les fonctions de président(e) du conseil d'administration et celles de directeur général sont dissociées au sein de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

Ce mode de gouvernance permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

### 9 ADMINISTRATEURS PROPOSÉS PAR LA BANQUE POSTALE

**Philippe Wahl**
**Philippe Heim** (1)
**Tony Blanco**
**Yves Brassart** (1)
**Sonia de Demandolx** (2)
**Nicolas Eyt** (1)
**François Géronde**
**Christiane Marcellier** (2)
**LBP représentée par Perrine Kaltwasser** (1)

### 2 ADMINISTRATEURS PROPOSÉS PAR BPCE

**Laurent Mignon**
**Jean-Yves Forel**

### 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

**Philippe Bartoli**
**Laurence Guitard**

### 4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (3)

**Véronique Weill** (1)
**Marcia Campbell**
**Stéphane Pallez**
**Rose-Marie Van Lerberghe** (1)

### ASSISTENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL :

**Antoine Lissowski**, directeur général, **Xavier Larnaudie-Eiffel**, directeur général adjoint, second dirigeant effectif, **Thomas Béhar**, directeur financier Groupe, membre du comité exécutif, **Marie Grison**, secrétaire générale Groupe, membre du comité exécutif, **Sandrine Uzan**, secrétaire du conseil d'administration et **Ali Saou**, représentant du comité social et économique.

**Les commissaires aux comptes : Bénédicte Vignon** et **Frédéric Trouillard-Mignen** de PricewaterhouseCoopers Audit et **Oliver Leclerc** de Mazars.

## Profil des administrateurs

**46,67 %**

**Taux de féminisation** (4)

**7 sur 15**

**4**

**Administrateurs indépendants 26,67 %** (4)

**4 sur 15**

**57 ans**

**Âge moyen**

(1) Mandats soumis à nomination/ratification/renouvellement à l'assemblée générale du 16 avril 2021
(2) Administratrices proposées par La Banque Postale sans en être ni salariées ni mandataires sociales
(3) Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF
(4) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément à l'article 9.3 du code AFEP-MEDEF et l'article L. 225-27-1 du code de commerce

# Présentation synthétique du conseil d'administration

## SITUATION PRÉVISIONNELLE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 2021

| | Informations personnelles | | | | Expérience | Position au sein du conseil | | | | Participation à des comités de conseil | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Âge* | *Nationalité* | *Sexe* | *Nombre d'actions* | *Nombre de mandats dans des sociétés cotées* | *Indépendance* | *Date initiale de nomination* | *Échéance du mandat* | *Ancienneté au conseil exprimée en année* | *Comité d'audit et des risques* | *Comité des rémunérations et des nominations* | *Comité stratégique* | *Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale* |
| **Dirigeant mandataire social** | | | | | | | | | | | | | |
| Véronique Weill | 61 | FR | F | 500 | 3 | Oui | 2020 | 2021 | 0,71 | | ● | ◆ | ◆ |
| **Administrateurs** | | | | | | | | | | | | | |
| Philippe Wahl | 65 | FR | M | 200 | 1 | Non | 2011 | 2022 | 10,15 | | ● | | |
| Philippe Heim | 53 | FR | M | - | 1 | Non | 2020 | 2022 | 0,56 | | ● | ● | |
| Tony Blanco | 55 | FR | M | 200 | 1 | Non | 2020 | 2022 | 1,12 | ● | | | |
| Yves Brassart | 60 | FR | M | 200 | 1 | Non | 2020 | 2021 | 1,12 | | | ● | |
| Sonia de Demandolx | 43 | FR | F | 200 | 1 | Non | 2020 | 2024 | 1,12 | | | | |
| Nicolas Eyt | 44 | FR | M | - | 1 | Non | 2021 | 2021 | 0 | | | ● | |
| François Géronde | 52 | FR | M | 200 | 1 | Non | 2020 | 2022 | 1,12 | | | | |
| Christiane Marcellier | 64 | FR | F | 200 | 2 | Non | 2020 | 2024 | 1,12 | | | | |
| (La Banque Postale) Perrine Kaltwasser | 40 | FR | F | 200 | 1 | Non | 2019 | 2021 | 1,56 | ● | | | |
| Laurent Mignon | 57 | FR | M | - | 3 | Non | 2018 | 2022 | 2,92 | | ● | | |
| Jean-Yves Forel | 59 | FR | M | 200 | 1 | Non | 2012 | 2022 | 8,34 | ● | | ● | |
| Marcia Campbell | 62 | GB | F | 750 | 1 | Oui | 2011 | 2024 | 10,15 | ● | | ● | ● |
| Stéphane Pallez | 61 | FR | F | 200 | 3 | Oui | 2011 | 2024 | 10,03 | ◆ | | ● | ● |
| Rose-Marie Van Lerberghe | 74 | FR | F | 200 | 3 | Oui | 2013 | 2021 | 7,56 | | ◆ | | ● |
| **Administrateurs représentant les salariés** | | | | | | | | | | | | | |
| Philippe Bartoli | 62 | FR | M | 180 | 1 | Non | 2017 | 2021 | 3,93 | | | | |
| Laurence Guitard | 59 | FR | F | - | 1 | Non | 2016 | 2025 | 4,97 | | | | |

◆ Président(e) ● Membre

# Principaux sujets traités par le conseil d'administration en 2020

Les travaux du conseil d'administration ont été particulièrement marqués en 2020 par :

- des points réguliers de suivi de l'activité et du fonctionnement du groupe CNP Assurances dans le contexte de crise pandémique ;
- la réflexion sur la stratégie, le modèle d'affaires, compte tenu notamment de la situation des taux d'intérêt, ce qui a particulièrement conduit à se pencher sur le niveau de solvabilité et les mesures d'adaptation prises par l'entreprise et leur rythme de mise en œuvre ;
- de nombreux points de suivi sur le développement commercial du groupe CNP Assurances en rapport notamment avec l'assurance vie et non-vie du Groupe en Amérique latine (BU Amérique latine) ;
- le suivi des opérations de renouvellement des partenariats au Brésil avec Caixa Econômica Federal et Caixa Seguridade ;
- le suivi de la démarche et des enjeux de Responsabilité Sociétale et d'Entreprise (RSE) du groupe CNP Assurances ;
- la succession du président du conseil d'administration, Jean-Paul Faugère, dans le prolongement de l'annonce de sa démission le 15 juillet 2020 ;
- le lancement de la démarche conduisant le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale du 16 avril 2021 l'inscription dans les statuts d'une raison d'être ;
- l'autorisation d'opérations avec des parties liées à l'activité du Groupe et/ou à ses investissements (La Banque Postale, LPBAM, Ostrum AM, Société forestière de la CDC) ;
- de nombreux suivis sur des domaines qui concourent à la performance de CNP Assurances (sécurité des systèmes d'information, sous-traitance) ;
- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports [1] et d'ajustements apportés aux politiques écrites [2] concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances…).
- le suivi des demandes de l'ACPR dans le cadre des contrôles opérés par ce régulateur.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de confier à l'un de ses membres une mission particulière de vigilance dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale en veillant notamment à ce que les enjeux sociaux et environnementaux des activités de CNP Assurances soient pris en considération par la direction générale et le conseil d'administration, en particulier dans les décisions qu'ils prennent.

## RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS (EN 2020)

| | Nombre de réunions | Durée moyenne des séances | Taux de participation |
|---|---|---|---|
| Conseil d'administration | 9 | 2 h 30 | 89 % |
| Comité d'audit et des risques | 7 | 3 h 00 | 97 % |
| Comité des rémunérations et des nominations | 8 | 0 h 40 | 94 % |
| Comité stratégique | 1 | 2 h 00 | 100 % |
| Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP | 1 | 2 h 00 | 100 % |

Les comités spécialisés sont en charge de travaux préparatoires aux décisions du conseil d'administration.

(1) Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : plan préventif de rétablissement

(2) Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité

# NOTICES BIOGRAPHIQUES
# DES MANDATAIRES SOCIAUX

## Dirigeant mandataire social

ÂGE : 61 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 500

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (membre)
Comité stratégique (présidente)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (présidente)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 31 juillet 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %
Comité stratégique : 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %

### VÉRONIQUE WEILL

**Fonction principale : présidente du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 31 juillet 2020**

#### PARCOURS PROFESSIONNEL

Véronique Weill a démarré sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée.

Elle entre chez AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que Group Chief Operating Officer et membre du comité de Direction du groupe AXA.

De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est General Manager de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re : Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions.

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil de surveillance, coprésidente du comité de campagne
- Rothschild & Co (SA cotée), membre du conseil de surveillance
- Salesforce (société de droit américain), membre de l'Advisory Board Européen
- Valéo (SA cotée), administratrice et membre du comité d'audit et des risques, comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise et du comité des rémunérations
- Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd, Prodigious UK (Royaume Uni), Fondation George Besse et du Musée du Louvre

# Dirigeant mandataire social exécutif

ÂGE : 64 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 2 000

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

## ANTOINE LISSOWSKI

**Fonction principale : directeur général de CNP Assurances**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations en qualité de responsable de la Trésorerie devises et des eurocrédits. Chargé de mission à la Commission des opérations de Bourse (COB) en 1985, il a animé les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières.

Il réintègre la Caisse des Dépôts en 1988, en tant que responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires.

En 1990, il est nommé directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR-Groupe Caisse des Dépôts). Directeur financier à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts, il est nommé directeur financier de CDC IXIS à sa création en décembre 2000. En mai 2002, il devient membre du directoire, responsable de la direction compte propre.

En décembre 2003, il devient membre du directoire de CNP Assurances, président de la Commission plénière économique et financière à la FFSA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance) et Président Solvency II au Centre Européen des Assurances (CEA).

Directeur général adjoint et directeur financier de CNP Assurances en 2007, il a assuré l'interim du directeur général à compter du 1er septembre 2018.

Le conseil d'administration le nomme en qualité de directeur général le 15 novembre 2018.

Il est élu président du Groupement français des bancassureurs en septembre 2020 (il en assurait la vice-présidence depuis juillet 2019) et vice-président de la Fédération française de l'assurance (FFA) depuis octobre 2020.

Il a rejoint le comité exécutif de La Banque Postale en décembre 2020.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif *(depuis le 1er décembre 2020)*
- Arial CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration
- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), administrateur
- Fédération française des assurances (FFA) (association), vice-président *(depuis le 7 octobre 2020)*
- Groupement français des bancassureurs (GFBA) (association), président *(depuis le 15 septembre 2020)*
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur
- SICAC (SCI), personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante *(fin de mandat le 1er septembre 2020)*

# Administrateurs

ÂGE : 62 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Maîtrise de Sciences de gestion
Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine)
DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine)

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 180

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 avril 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 78 %

## PHILIPPE BARTOLI

***Administrateur représentant les salariés***
**Fonction principale : responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Bartoli a débuté sa carrière au cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivie chez Ernst & Young et Cogerco Flipo en qualité de directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques. Il est responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne après avoir été responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la direction des risques groupe de CNP Assurances (juillet 2015 – avril 2019).

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

ÂGE : 55 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique, École nationale supérieure des télécommunications (Corps des Mines), MBA de l'INSEAD

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité d'audit et des risques : 100 %

# TONY BLANCO

**Fonction principale : membre du directoire et secrétaire général de La Banque Postale**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

De 1988 à 1997, Tony Blanco a assuré, au sein de France Télécom, des fonctions opérationnelles en France et à l'International (responsable d'un centre d'exploitation en région, commercial grands comptes à Londres, directeur commercial pour la région Nord de la France).

En 1997, il a intégré le cabinet de conseil en stratégie McKinsey and Co. De 2004 à 2010, il a exercé, en tant que directeur associé/partner, son activité dans le secteur des services financiers en France et en Europe. Il a également été co-responsable de la ligne de service « bancassurance » au sein du cabinet et responsable du recrutement des équipes du bureau de Paris.

En mars 2010, Tony Blanco rejoint Barclays Bank France en qualité de directeur général adjoint puis devient directeur général de Barclays France « Retail and Business Banking » en décembre 2010.

En juillet 2011, il est nommé « Country Manager France » et rejoint le comité exécutif de Barclays Europe ERBB (« European Retail and Business Banking »). Entre janvier 2014 et avril 2016, en plus de ses responsabilités en France, il se voit confier la direction générale des activités italiennes de Barclays – Retail and Business Banking.

Tony Blanco est nommé membre du directoire et secrétaire général de La Banque Postale en septembre 2017.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Ezyness (SAS), président du conseil d'administration *(depuis le 16 avril 2019)*
- La Banque Postale (SA à directoire), président du directoire *(du 3 août 2020 au 1er septembre 2020)*
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), membre du conseil de surveillance *(depuis le 3 août 2020)*
- La Banque Postale Asset Management (SA) (ancien LBPAM), représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance *(du 15 décembre 2017 au 3 août 2020)*, président du conseil de surveillance, membre du comité des nominations et des rémunérations *(du 3 août 2020 au 2 octobre 2020)*
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), administrateur, membre et président du comité Yellow *(depuis le 31 octobre 2020)*
- La Banque Postale Financement (SA à directoire), représentant permanent de SF2, membre du conseil de surveillance *(depuis le 28 septembre 2017)*, président du comité des risques *(depuis le 1er mars 2019)*, membre du comité d'audit *(du 1er mars 2019 au 18 décembre 2020)*, président du comité des nominations, membre du comité des rémunérations *(du 28 septembre 2017 au 24 mars 2021)*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), administrateur *(depuis le 4 octobre 2017)*, président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations *(depuis le 10 décembre 2020)*, président du comité financier *(du 4 octobre 2017 au 7 avril 2020)*, président du comité d'audit et des risques *(du 7 avril 2020 au 10 décembre 2020)*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), administrateur, président du conseil d'administration *(depuis le 18 décembre 2020)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), administrateur, président du conseil d'administration *(depuis le 8 décembre 2020)*
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice, président du comité des nominations *(du 28 septembre 2017 au 7 décembre 2020)*
- Ma French Bank (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice *(depuis le 29 juillet 2020)*
- Ostrum Asset Management (SA), administrateur *(depuis le 31 octobre 2020)*
- Paylib (SAS), administrateur *(depuis le 26 novembre 2020)*
- Transactis (SAS), vice-président du conseil *(du 7 mai 2019 au 1er avril 2020)*, président du conseil *(depuis le 1er avril 2020)*
- Tocqueville Finance (SA), représentant permanent de SF2, administratrice *(du 28 septembre 2017 au 4 mars 2021)*, membre du comité des rémunérations *(fin de mandat le 4 mars 2021)*
- Tocqueville Finance Holding (SAS), représentant permanent de SF2, administratrice *(du 28 septembre 2017 au 4 mars 2021)*
- Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF) (Association), administrateur *(du 31 janvier 2018 au 1er décembre 2020)*
- SF2 (SA), administrateur *(du 30 novembre 2017 au 14 décembre 2020)*, président du conseil d'administration *(du 3 août 2020 au 14 décembre 2020)*
- Sopassure (SA), administrateur *(du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2020)*, président-directeur général *(du 30 juillet 2020 au 31 décembre 2020)*
- Suffren Ré (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice *(du 27 novembre 2018 au 14 décembre 2020)*
- European Payment Initiative (EPI), administrateur *(depuis le 26 novembre 2020)*

ÂGE : 60 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques, École nationale supérieure des postes et télécommunications, EDHEC

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Poste
9, rue Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité stratégique (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité stratégique : 100 %

# YVES BRASSART

**Fonction principale : directeur général adjoint en charge des finances et du développement de La Poste**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Yves Brassart a débuté sa carrière au sein du groupe La Poste en 1987 en occupant des postes dans les domaines du marketing et commercial jusqu'en 1990. Par la suite, il devient directeur marketing et commercial courrier/colis (1991-1993). En 1994, il est directeur financier de la délégation Ouest du groupe La Poste.

De 1999 à 2006, il occupe le poste de directeur financier des services financiers du groupe La Poste et directeur financier du réseau grand public (2001-2003).

Il est nommé directeur financier de La Banque Postale (2006-2011) et directeur finances et stratégie de La Banque Postale (2011-2014) avec, à partir de septembre 2012, la supervision de la direction des opérations financières. Il est également membre du directoire de La Banque Postale de 2013 à 2014.

Depuis avril 2014, il est directeur général adjoint et directeur financier du groupe La Poste et depuis septembre 2015, il est directeur général adjoint en charge des finances et du développement.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des comptes et du comité stratégique
- La Banque Postale (SA), administrateur, vice-président du conseil de surveillance, membre du comité des comptes, du comité des risques et président du comité stratégique
- La Poste (SA), membre du comité exécutif
- La Poste Intrapreneuriat (SAS), président
- La Poste Silver (SAS), membre du comité stratégique
- Poste Immo (SAS), administrateur, membre du comité d'audit, président du comité stratégique
- La Poste Telecom (SAS), membre du comité stratégique
- LP5 (SAS), président
- LP7 (SAS), président
- Siparex Associés (SA), représentant permanent de La Poste, censeur
- Siparex Proximité Innovation (SAS), représentant permanent de La Poste, membre du conseil de surveillance

ÂGE : 62 ans

NATIONALITÉ : Britannique

FORMATION : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 750

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 89 %
Comité d'audit et des risques : 100 %
Comité stratégique : 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

# MARCIA CAMPBELL

**Fonction principale : administratrice de sociétés**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- AVIVA (UK et Irlande), membre du comité indépendant de gouvernance
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit
- Charles Stanley Group plc (public limited company) (société de droit anglais), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit
- Marsh UK et Irlande (Marsh and McLennan Companies) (société de droit américain), administratrice
- Murray International Trust plc (public limited company) (société de droit anglais), présidente du comité d'audit et risque

ÂGE : 44 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
Demandolx Furtado Ltda
Rua Leopoldo Couto de Magalhães Junior 1098
São Paulo, SP 04542 001

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 86 %

# SONIA DE DEMANDOLX

**Fonction principale : dirigeante de société**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Sonia de Demandolx a exercé de 1999 à 2004 le métier de banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris. Elle a ensuite rejoint le cabinet de Chasseur de Têtes Russell Reynolds Associates, spécialisé dans les secteurs services financiers et conseils d'administration. Nommée managing director-partner en 2010, elle rejoint en 2011 le bureau de São Paulo de Russell Reynolds Associates, responsable des clients français sur la région. Depuis 9 ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de Chasseur de Têtes spécialisé en recherche et évaluation de cadres dirigeants au Brésil dont elle est dirigeante associée.

Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Caixa Previdência e Vida (société de droit brésilien) *(depuis janvier 2021)*

ÂGE : 44 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : INSEEC Bordeaux, DESS Paris IX Dauphine

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité stratégique (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2021

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

# NICOLAS EYT

**Fonctions principales : directeur des partenariats internationaux et de la coordination des projets stratégiques assurance de La Banque Postale depuis le 1er mars 2021**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Nicolas Eyt débute sa carrière en 2001 dans le conseil et l'audit chez Arthur Andersen puis chez Ernst & Young. En 2003, il rejoint la direction financière de Sogecap, la filiale d'assurance vie de Société Générale. De 2006 à 2010, il prend la direction des opérations internationales des activités d'assurance vie puis, en 2010, devient directeur financier du métier assurances, nouvellement créé au sein du Groupe Société Générale. En 2014, il est nommé directeur adjoint puis directeur de la stratégie et du business développement du pôle banque de détail à l'international et services financiers spécialisés de Société Générale.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

ÂGE : 59 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
BPCE
50, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 11 décembre 2012

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 78 %
Comité d'audit et des risques : 100 %
Comité stratégique : 100 %

# JEAN-YVES FOREL

**Fonctions principales : directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE (2012 à mai 2016) puis membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la transformation et de l'excellence opérationnelle, il est depuis le 15 octobre 2018, directeur général de la Banque de proximité en Europe et du projet des jeux olympiques Paris 2024.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), représentant permanent de BPCE, présidente de la SAS et du conseil d'administration *(fin de mandat en 2020)*
- Fidor Bank (société de droit allemand), président de conseil de surveillance *(depuis octobre 2018)*
- Fidor Solution (société de droit allemand), président de conseil de surveillance *(fin de mandat en 2020)*
- Holassure, administrateur et président *(fin de mandat en 2020)*
- Média Consulting & Investment (SA), administrateur *(depuis le 20 avril 2010)*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), président du conseil d'administration *(depuis le 20 janvier 2011)*
- Natixis Coficiné (SA), administrateur *(depuis le 20 avril 2010)*
- Oney Bank (SA), président du conseil d'administration *(depuis octobre 2019)*
- Sopassure (SA), président-directeur général *(fin de mandat le 2 janvier 2020)*

ÂGE : 52 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Banque Postale
115 rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %

# FRANÇOIS GÉRONDE

**Fonction principale : directeur financier de La Banque Postale**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

François Géronde débute sa carrière en 1993 dans le groupe Société Générale où il occupe différentes fonctions sur les marchés de taux et actions en France et au Japon.

En 1997, il rejoint la Westdeutsche Landesbank en tant que sous-directeur de salle des marchés.

En 2000, il prend en charge, au Crédit Agricole SA, la responsabilité des méthodologies de mesure et de suivi des risques à la direction centrale des risques bancaires.

En 2002, il intègre le groupe La Poste en tant qu'ingénieur financier, au sein de la société Efiposte, avant d'en devenir, en 2004, directeur du contrôle des risques.

De 2006, date de la création de La Banque Postale, à 2011, François Géronde est directeur des risques de marché et de contrepartie. Il assure à partir de 2009, en sa qualité d'adjoint au directeur des risques, la responsabilité de la direction des risques opérationnels. En 2011, il est nommé directeur des risques du groupe La Banque Postale. En janvier 2018, il assure également le pilotage du contrôle permanent et intègre le comité exécutif de La Banque Postale.

Depuis le 1er octobre 2019, François Géronde est directeur financier de La Banque Postale et membre du comité exécutif de La Banque Postale.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Fonds de Garantie des Dépôts et de résolution, représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance et du comité d'audit
- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance, président du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Asset Management Holding, administrateur et membre du comité Yellow
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité financier
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice et membre du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), président du conseil d'administration
- La Banque Postale Prévoyance (SA), représentant permanent de SF2, administratrice et président du comité d'audit et des risques
- Sèvres LBP 1 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- Sèvres LBP 2 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- SF2 (SA), administrateur, directeur général

ÂGE : 59 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École nationale d'assurance, CNIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 28 avril 2016

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT : 2025

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 89 %

# LAURENCE GUITARD

***Administratrice représentant les salariés***
**Fonction principale : chargée de clientèle au sein de la BU BPCE**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'études au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (Bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

En 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

Depuis janvier 2020, elle exerce la fonction de chargée de clientèle au sein de la *Business unit* BPCE CNP Assurances à Angers.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

ÂGE : 53 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : diplômé de l'ESCP Europe, de La Sorbonne en philosophie morale et politique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité stratégique (membre)
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 24 septembre 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %
Comité stratégique : 100 %

# PHILIPPE HEIM

**Fonctions principales : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Heim débute sa carrière en 1997 dans la fonction publique au ministère de l'Économie et des Finances où il occupe plusieurs postes avant d'être nommé Conseiller économique à l'Ambassade de France à Singapour. En 2003, il est nommé Conseiller technique de Francis Mer, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'année suivante, il devient Conseiller budgétaire de Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie puis, en 2004, il est promu directeur adjoint, puis directeur de cabinet de Jean-François Copé, ministre du Budget et porte-parole du Gouvernement.

Il rejoint en 2007 le groupe Société Générale, d'abord comme banquier conseil en charge de la relation globale, avec un portefeuille de clients stratégiques au sein de SG CIB, puis en 2009 comme directeur de la stratégie et M&A, au service de la stratégie et des finances du Groupe.

En 2013, il est promu directeur financier du Groupe ainsi que membre du comité exécutif du Groupe.

De mai 2018 à août 2020, Philippe Heim est nommé directeur général délégué de Société Générale, en charge des activités de la banque de détail à l'international, des services financiers et de l'assurance.

Depuis le 1er septembre 2020, il est Président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- ALD Automotive, président du conseil d'administration *(de mai 2019 à août 2020)*
- Association Française de Banques (Association), vice-président *(depuis le 1er septembre 2020)*
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis le 1er septembre 2020)*
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis le 1er septembre 2020)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération), représentant permanent de AFB membre du comité exécutif *(depuis le 1er septembre 2020)*
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), président du conseil de surveillance *(depuis le 2 octobre 2020),* membre du comité des nominations et des rémunérations *(depuis le 31 octobre 2020)*
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), président du conseil d'administration *(depuis le 31 octobre 2020)*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), administrateur, membre du comité des rémunérations *(depuis le 16 octobre 2020)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), administrateur, vice-président du conseil d'administration *(depuis le 20 novembre 2020)*
- Ma French Bank (SA), administrateur, président du conseil d'administration *(depuis le 1er octobre 2020)*
- Ostrum Asset Management (SA), administrateur *(depuis le 31 octobre 2020),* membre du comité des nominations et des rémunérations *(depuis le 9 décembre 2020)*
- Paris Europlace (Association), administrateur *(depuis 1er septembre 2020)*
- Poste Immo (SA), administrateur *(depuis le 16 décembre 2020)*
- Rosbank (Fédération de Russie), administrateur *(de juin 2018 à août 2020)*
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante *(depuis le 1er septembre 2020)*
- Société générale, directeur général délégué *(de mai 2018 à août 2020)*
- SOGECAP, administrateur, président du conseil d'administration *(de mai 2018 à août 2020)*

ÂGE : 40 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique, ENSAE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (membre)

REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE DEPUIS : 26 septembre 2019

REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE LBP DEPUIS : 24 septembre 2020

PREMIÈRE NOMINATION DE SOPASSURE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTÉE : 2000

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS DE LBP (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT DE LBP (SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 89 %
Comité d'audit et des risques : 100 %

## PERRINE KALTWASSER, représentante permanente de LBP

**Fonction principale : directrice des risques du groupe La Banque Postale**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la 5e étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission Européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle.

Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan.

Perrine Kaltwasser est directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020.

Elle est représentante permanente de LBP depuis septembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

ÂGE : 64 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Paris IX-Dauphine

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
JD4C Conseil
11 rue Lalo
75116 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %

# CHRISTIANE MARCELLIER

**Fonction principale : Présidente-fondateur JD4C Conseil**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, holdings et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de Bourse européennes. En 15 années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. À ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisse d'Epargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la *Business unit* assurance du groupe Caisse d'Epargne regroupant sept compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), à ce titre est membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FFA Fédération française de l'assurance).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformants à composante technologique.

De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP à partir de 2016.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice *(jusqu'en juin 2020),* membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations *(décembre 2012 – juin 2020)*
- Navya (SA cotée), administratrice indépendante, vice-présidente *(depuis novembre 2020),* membre du comité d'audit *(depuis juillet 2018)*
- Ostrum (SA), administratrice, membre du comité compliance, risques et contrôle interne, présidente *(depuis novembre 2020),* membre du comité d'audit
- The GreenData (SAS), administratrice indépendante, membre du comité stratégique *(depuis octobre 2019)*

# LAURENT MIGNON

**Fonction principale : président du directoire de BPCE**

ÂGE : 57 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : HEC, Stanford Executive Program

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
BPCE
50, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 15 mai 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 67 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Standford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance-crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie.

En 2009, il est nommé directeur général de Natixis jusqu'en 2018 et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1er juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arkema (SA cotée), administrateur
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra National de Paris), administrateur
- CE Holding Promotion (SAS), président *(depuis le 6 juin 2018)*
- FIMALAC, censeur *(depuis le 16 avril 2019)*
- Natixis (SA cotée), président du conseil d'administration et membre du comité stratégique *(depuis le 1er juin 2018)*
- ODDO BHF SCA, censeur *(depuis le 29 mars 2019)*
- Sopassure (SA), administrateur *(fin de mandat le 2 janvier 2020)*

ÂGE : 61 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Française des Jeux
3-7, quai du Point du jour
92560 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité d'audit et des risques (présidente)
Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 5 avril 2011

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 89 %
Comité d'audit et des risques : 100 %
Comité stratégique : 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

# STÉPHANE PALLEZ

**Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux (société cotée)**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMODP), présidente du conseil d'administration
- Eurazeo (SA cotée), membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, administratrice

# ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

**Fonction principale : administratrice de sociétés**

ÂGE : 74 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
33, rue Frémicourt
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (présidente)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 septembre 2013

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHÉANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite senior advisor de BPI Group entre 2015 et 2018.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), administratrice
- Fondation Paris Université, présidente
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), administratrice
- Klépierre (SA cotée), administratrice, vice-présidente du conseil de surveillance *(depuis 2017)*
- Orchestre des Champs-Élysées, présidente du conseil d'administration

ÂGE : 65 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

# PHILIPPE WAHL

**Fonction principale : président-directeur général de La Poste**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

## AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice
- Institut Montaigne (association), membre du comité directeur
- La Banque Postale (SA), président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations
- La Poste Silver (SASU), membre du comité stratégique
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), administrateur
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice
- Sopassure (SA), administrateur *(fin de mandat le 2 janvier 2020)*

# RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des mandataires sociaux s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration dans le cadre du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques [(1)] et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social de la Société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par les mandataires sociaux et à leur concrète implication pour développer CNP Assurances sur le long terme. De plus, la rémunération accordée est très mesurée par rapport à celle accordée par la plupart des sociétés cotées du SBF 120.

La politique de rémunération des mandataires sociaux :

- fixe au directeur général des objectifs visant à développer CNP Assurances sur le long terme. Elle contribue ainsi à la pérennité de CNP Assurances ;
- s'inscrit dans la stratégie de CNP Assurances en fixant au directeur général des objectifs s'y rapportant.

## Politique de rémunération du directeur général

### Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour celle-ci.

Il peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

| | |
|---|---|
| **Flexible** | L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération. |
| **Différée** | L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différé sur trois ans : 20 % en N+ 2, 10 % en N+3, 10 % en N+4. |
| **Conditionnelle et modulable** | L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital.<br>L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte :<br>• les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus ;<br>• les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédure, d'éthique ou de déontologie) ou externes. |

(1) Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

## Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration arrête la rémunération fixe et la rémunération variable accordées au directeur général en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

La rémunération maximale fixe a été arrêtée à 450 000 € et la rémunération variable fixée à un plafond de 150 000 € pour 2021.

Pour 2020, le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après étant précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2020 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2021 approuve la résolution qui s'y rapporte.

| Direction générale<br>Antoine Lissowski, directeur général | 2020 | |
|---|---|---|
| | Dues (1) | Versées (2) |
| Rémunération fixe | 400 000 | 400 000 |
| Rémunération variable annuelle (3) | 40 000 | 30 000 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 |
| Rémunération allouée aux administrateurs | 0 | 0 |
| Avantages en nature (4) | 0 | 0 |
| **Sous-total** | **440 000** | **430 000** |
| **TOTAL** | **440 000** | **430 000** |

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement. La rémunération variable annuelle due au titre de 2020 de 40 000 € sera versée après déduction d'un montant de 16 693 € correspondant à la rémunération administrateur versés par CSH à Antoine Lissowski en 2020 et au titre de 2020

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) La rémunération variable au titre de 2020 attribuable à Antoine Lissowski ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2021 approuve la résolution qui s'y rapporte

(4) Valorisation d'un véhicule de fonction

## Informations complémentaires relatives à la rémunération variable d'Antoine Lissowski due en 2020 au titre de 2020 et versée post-assemblée générale 2021 si accord de celle-ci

| | Poids en % | Seuils/objectif fin 2020 | Résultats | Taux d'atteinte & Variable |
|---|---|---|---|---|
| **Objectifs quantifiables** | | | | |
| PNA | 20 % | Supérieur ou égal à **3 334 M€**<br>Avec intégration de seuils de taux d'atteinte :<br>• Taux linéarisé si PNA ≥ 3 334 M€<br>• 50 % si 3 220 M€ < PNA < 3 334 M€<br>• 0 % si PNA ≤ 3 220 M€ | • PNA Groupe réalisé : **2 943 M€**<br>• À change constant : **3 228 M€** | Le conseil d'administration a analysé les résultats obtenus dans le contexte de la crise sanitaire.<br>Compte tenu de la gestion de cette crise par le directeur général, le conseil d'administration a décidé de fixer le taux d'atteinte à 60 % des objectifs quantifiables, soit 15 K€. |
| Résultat brut d'exploitation | 30 % | Supérieur ou égal à **3 041 M€**<br>Avec intégration de seuils de taux d'atteinte :<br>• Taux linéarisé si RBE ≥ 3 041 M€<br>• 50 % si 3 009 M€ < RBE < 3 041 M€<br>• 0 % si RBE ≤ 3 009 M€ | • RBE Groupe réalisé : **2 614 M€**<br>• À change constant : **2 867 M€** | |
| **Objectifs qualitatifs** | | | | |
| Développement | 50 % | • Conforter le modèle multi partenarial du Groupe notamment avec BPCE | • Déploiement de l'outil CNPNet dans les Banques Populaires<br>• Déploiement de la signature électronique<br>• Lancement du produit retraite PerIn | Taux = 100 %<br>Variable = 25 K€ |
| | | • Développement des synergies commerciales et opérationnelles avec La Banque Postale | • Mise en place de la Gouvernance<br>• Lancement des chantiers du modèle opérationnel<br>• Arrimage financier (comptes, reportings)<br>• Déploiement de la signature électronique<br>• Lancement du produit retraite PerIn | |
| | | • Adaptation du modèle stratégique du Groupe (ALM, RSE…) et de l'offre produit Assurance vie & Retraite dans le contexte de taux bas | • Taux d'UC Groupe supérieur à 50 %<br>• Création de l'UC CNP Immo Premium<br>• Transferts Pacte : +3,4Md€<br>• Réduction de 40 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier<br>• Nombreuses actions de solidarité effectuées | |
| | | • Finalisation du closing de l'accord partenarial avec Caixa sur le périmètre JV1 et développement du modèle d'affaires au Brésil. | • Finalisation du nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal | |
| **SOUS-TOTAL** | **100 %** | | | **TAUX GLOBAL = 80 %**<br>**VARIABLE TOTAL = 40 K€** |

En cas de vote favorable de l'assemblée générale et conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 40 000 € sera payée en 2021, soit 24 000 €, puis 20 % en 2022, 10 % en 2023 et 10 % en 2024.

# Politique de rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration

## Principes

La rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable. Il ou elle peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

## Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération fixe. Inchangée entre 2012 et 2015, portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016. Elle a été réajustée en 2020 à 350 000 €.

Elle a été fixée à 350 000 € pour 2021.

La présidente ne perçoit aucune rémunération liée à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Pour 2020, le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après :

| Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15/07/2020<br>Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31/07/2020 | 2020 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dues (1) | | Versées (2) | |
| | Jean-Paul Faugère | Véronique Weill | Jean-Paul Faugère | Véronique Weill |
| Rémunération fixe | 151 159 | 147 101 | 151 159 | 147 101 |
| Rémunération variable annuelle | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Rémunération exceptionnelle | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Rémunération allouée aux administrateurs | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Avantages en nature | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Sous-total** | **151 159** | **147 101** | **151 159** | **147 101** |
| **TOTAL** | **298 260** | | **298 260** | |

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

# Politique de rémunération des administrateurs

## Principes

La rémunération allouée aux administrateurs s'inscrit dans le cadre d'une dotation globale votée par les actionnaires en assemblée générale.

Le niveau de cette dotation s'élève à 830 000 € par an depuis 2015 (assemblée générale du 28 avril 2016).

Le critère de répartition est fondé sur la participation effective aux séances avec l'attribution d'une rémunération fixe qui est doublée par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

## Règles arrêtées par le conseil d'administration

En 2020, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 3 800 € par réunion du conseil d'administration et de 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective ;
- 3 050 € par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, est prévu au début de l'année suivante.

# FAITS MARQUANTS 2020

**Voici une sélection de faits marquants sur la période, de nature à éclairer les choix et les performances de CNP Assurances. Cette présentation par thème est suivie d'une chronologie des communiqués de presse sources, que vous pourrez retrouver sur le site cnp.fr pour plus de renseignements.**

## Une crise sanitaire sans précédent : impacts et solidarité

**La crise sanitaire et financière a impacté CNP Assurances à différents niveaux.** Au niveau opérationnel, la fermeture des agences bancaires dans les principaux pays où le Groupe est implanté a engendré une baisse ponctuelle de chiffre d'affaires et favorisé la généralisation du télétravail. En matière de prestations, un nombre limité de sinistres ont été recensés et les demandes de rachat de contrat des assurés ont été modérées. En termes financiers, la baisse temporaire des marchés et la non-distribution des dividendes de groupes dont les titres sont en portefeuille ont réduit la performance du compte propre.

**CNP Assurances a contribué à de nombreuses initiatives de solidarité** en faveur des soignants, de la recherche médicale, des étudiants en situation de précarité et des plus fragiles. Elle a pris des mesures extracontractuelles exceptionnelles pour soutenir les TPE/PME, qui représentent la majorité du portefeuille prévoyance de CNP Assurances. Ainsi, une enveloppe de 30 millions d'euros a été mobilisée pour prendre en charge les indemnités journalières liées aux arrêts de travail des personnes fragiles et des salariés pour garde d'enfants. Parallèlement, CNP Assurances a participé à hauteur de 25 millions d'euros au fonds de solidarité en faveur des TPE et des indépendants mis en place par la Fédération française de l'assurance.

**Au vu des incertitudes liées à l'impact de la crise sanitaire sur les performances** de CNP Assurances, le conseil d'administration a décidé de retirer l'objectif de croissance volontariste du résultat net part du Groupe pour 2020, mais confirmé dans le même temps que la crise n'était pas de nature à affecter profondément la solidité financière de CNP Assurances. Suivant les recommandations des autorités, le conseil d'administration de CNP Assurances a cependant proposé de suspendre la distribution de dividende au titre de l'exercice 2019 et mis cette résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 avril 2020. Cette dernière a approuvé à 99,98 % l'affectation de l'intégralité du résultat 2019 en report à nouveau.

## Rapprochement avec La Banque Postale et changement de présidence

**La constitution en mars du grand pôle financier public ouvre des perspectives nouvelles de création de valeur pour toutes les parties prenantes.** Elle s'inscrit dans la confiance et le soutien continu des actionnaires historiques de CNP Assurances. À l'issue des opérations d'échanges et transferts de titres entre l'État français, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale [(1)], le capital de CNP Assurances se répartissait le 5 mars 2020 entre La Banque Postale (62,13 %), BPCE (16,11 %) et le flottant (21,76 %).

Le nouveau conseil d'administration de CNP Assurances, composé de neuf administrateurs proposés par La Banque Postale, deux administrateurs proposés par BPCE, deux administrateurs représentant les salariés et quatre administrateurs indépendants, a renouvelé sa confiance au directeur général, Antoine Lissowski. Ce dernier a par ailleurs rejoint le comité exécutif de La Banque Postale, avec pour mission de poursuivre le rapprochement entre CNP Assurances et La Banque Postale afin de construire un leader européen de la bancassurance et de la finance responsable.

**Cette nouvelle page de l'histoire de CNP Assurances s'accompagne de la nomination de Véronique Weill en qualité d'administratrice et de présidente du conseil d'administration,** à la suite de la démission de Jean-Paul Faugère, pour la durée résiduelle de ses mandats courant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020. Dotée d'une grande expérience dans les secteurs de l'assurance et de la banque, Véronique Weill accompagnera au mieux le développement de CNP Assurances dans les prochaines années.

(1) La Banque Postale est détenue à 100 % par La Poste S.A., elle-même détenue à 66 % par La Caisse des Dépôts et 34 % par l'État

## Une solidité reconnue

Dans ce nouveau cadre, **la 1re notation par Fitch Ratings** a positionné CNP Assurances comme un acteur solide. Elle intègre l'évaluation de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le profil commercial, la capitalisation et les résultats de CNP Assurances et s'établit à « A+ perspective stable ». Une notation équivalente à celle de Moody's et supérieure d'un cran à celle de S&P Global Ratings qui prouve la capacité de résilience de CNP Assurances.

**Le succès des deux émissions obligataires de juin et de décembre 2020** a également prouvé la confiance des marchés financiers dans CNP Assurances. En juin, avec un carnet d'ordres dépassant les 1,2 Md€, plus de 100 investisseurs ont souscrit à l'obligation *Tier* 2 d'un montant de 750 M€ à échéance 30 juin 2051 portant intérêt fixe de 2,5 % jusqu'au 30 juin 2031. En décembre, avec un carnet d'ordres de 1,5 Md€, plus de 90 investisseurs ont souscrit à l'obligation *Tier* 3 d'un montant de 500 M€ arrivant à maturité le 8 mars 2028 et portant intérêt fixe de 0,375 %. Le coût de cette dernière opération a par ailleurs été le plus bas jamais payé pour du capital hybride par une institution financière en Europe.

## Une transformation digitale positive

**La crise sanitaire a accéléré la dématérialisation des processus** et amplifié l'appropriation des nouveaux usages digitaux. Pendant le confinement, le télétravail s'est généralisé à 98 % des collaborateurs du siège, qui ont assuré, à distance, la continuité du service tant pour les clients que pour les partenaires. Le nouvel accord relatif à la Qualité de Vie au Travail pour la période 2020-2023, signé par la totalité des organisations représentatives du personnel, table sur cette expérience : il étend le télétravail à tous et jusqu'à trois jours par semaine.

**La digitalisation a fait progresser toute la chaîne de valeur de CNP Assurances**, de la souscription à la gestion des sinistres en passant par la conception des produits, la fluidité de la relation partenaires et l'expérience client renouvelée. Pour exemple, dans le cadre du dispositif de soutien aux entreprises mis en place par le Gouvernement, plus de 100 000 prêts garantis par l'État ont pu être proposés par nos partenaires, assortis d'une assurance emprunteur de CNP Assurances déployée en un temps record grâce à des modalités simplifiées.

**Ces développements ont suscité une réflexion éthique de CNP Assurances, en particulier autour de l'intelligence artificielle.** Levier d'innovation incontournable, l'intelligence artificielle soulève la question des risques liés à l'exploitation des données personnelles. Pour en faire un usage exemplaire, CNP Assurances s'est fixé des principes de conduite qui placent l'humain et l'éthique au cœur du développement de l'intelligence artificielle, et s'est dotée d'instances de gouvernance dédiées pour veiller à leur respect.

## Des produits innovants en phase avec les attentes

En France, dans le contexte persistant de taux bas et de forte volatilité des actifs financiers, CNP Assurances poursuit sa démarche d'innovation produit en multipliant les supports en unités de compte. Ainsi, l'offre CNP IMMO PRESTIGE permet aux particuliers **d'accéder aux actifs immobiliers parisiens les plus prestigieux**, secteur réservé jusqu'ici aux investisseurs institutionnels.

Le contrat d'assurance vie en ligne EasyVie, lancé par Easybourse (e-courtier de La Banque Postale) et CNP Assurances, se dote **d'un mandat d'arbitrage 100 % ISR**(1) : « Easy Actions Citoyen ». Conçu à partir d'OPC ayant reçu le label ISR d'État, le Mandat Citoyen est accessible dès 500 €. Les clients recevront chaque semestre un rapport de gestion qui démontrera l'impact positif de leur placement à travers une palette d'indicateurs. Une nouvelle orientation de gestion qui donne du sens à l'épargne et répond à une attente montante des clients.

(1) Investissement Socialement Responsable

## Un développement multipartenarial au Brésil

**Le nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF),** l'une des cinq premières banques en Amérique latine, a été finalisé le 30 décembre 2020.

Ce nouvel accord de long terme, jusqu'au 13 février 2046, porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite (vida, *prestamista*, *previdência*), conformément au protocole d'accord signé le 29 août 2018 et amendé le 19 septembre 2019 avec Caixa Econômica Federal et Caixa Seguridade.

CNP Assurances a versé un montant initial de 7,0 MdR$. Des mécanismes incitatifs à la surperformance sur les cinq premières années prendront la forme de versements complémentaires, plafonnés à 0,8 MdR$ en part du Groupe en valeur au 31 décembre 2020. L'impact de l'opération sur le taux de couverture SCR Groupe est déjà intégré en totalité.

Une nouvelle société d'assurances commune a été créée. Elle est intégrée globalement dans le périmètre du groupe CNP Assurances. Les droits de vote sont repartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade. Caixa Seguros Holding (CSH) a transféré à cette nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord.

**Conclusion d'un accord de partenariat exclusif au Brésil entre CNP Assurances et Caixa Seguridade sur le segment consórcio.** Ce produit permet aux membres d'un groupe d'obtenir des financements à taux avantageux en se prêtant mutuellement des fonds sur une période déterminée. Le chiffre d'affaires de Caixa Seguridade sur ce segment atteint 85,8 M€ (546 MR$) en 2019. Contre le versement de 39,3 M€ (250 MR$), CNP Assurances s'ouvre la distribution exclusive dans le réseau de Caixa Econômica Federal sur 20 ans de *consórcio* notamment sur les secteurs de l'immobilier et de l'automobile. L'accord sera mis en œuvre à travers une société dédiée associant CNP Assurances (25 %) et Caixa Seguridade (75 %).

**L'accord de distribution signé avec Correios, la Poste brésilienne,** marque un tournant dans le développement de CNP Assurances au Brésil en répliquant le modèle multipartenarial sur un même marché en vigueur en France. Il porte sur la distribution de produits de capitalisation et d'assurance dentaire pour une durée de dix ans dans plus de 6 500 agences Correios réparties dans les 5 570 communes du Brésil. Cet accord non exclusif ne prévoit aucun paiement de la part du Groupe.

## Un engagement renforcé en matière de transition énergétique et de RSE

**Investisseur responsable,** CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire. En 2020, CNP Assurances a voté lors de 110 assemblées générales de 103 entreprises implantées dans 10 pays, qui représentent 95 % de son portefeuille actions. Sur 2 133 résolutions, CNP Assurances en a approuvé 75 % et s'est opposée à 25 %, notamment en raison des politiques de rémunération des dirigeants. Parallèlement, CNP Assurances a mené onze dialogues en direct avec onze entreprises dont elle est actionnaire et qui présentent les enjeux ESG les plus importants.

Le Groupe a renforcé sa stratégie de lutte contre le changement climatique en adoptant un plan de sortie définitive du charbon thermique : il s'engage pour cela à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. En 2020, CNP Assurances a également demandé aux entreprises exploitant des mines ou centrales à charbon dont elle est actionnaire de publier un plan de sortie du charbon thermique aligné sur son engagement en la matière.

À l'occasion de la publication de son rapport sur l'investissement responsable, CNP Assurances a annoncé son désengagement du tabac et son adhésion au *Tobacco-Free Finance Pledge*, initiative des Nations Unies fédérant 129 signataires. Depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. En deux ans, les encours investis dans ce secteur ont été divisés par trois pour atteindre moins de 200 M€ à fin 2020.

Lors des Assises de la Banque et de l'Assurance Citoyennes organisées par La Banque Postale en septembre 2020, CNP Assurances a annoncé la signature des **Principes pour une assurance responsable** *(Principles for Sustainable Insurance).* Lancés par l'UNEP-Fi, l'initiative financière des Nations Unies pour l'environnement, ces principes servent de cadre de référence aux assureurs pour intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'ensemble de leurs activités et de leurs décisions. CNP Assurances s'engage à les appliquer, à les promouvoir et à en rendre compte chaque année dans son bilan RSE.

# Événements post-clôture

Le 22 janvier 2021, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), CNP Assurances et EDF Invest, réunis dans un consortium, ont signé ce jour avec Orange un accord d'exclusivité visant à l'acquisition de 50 % du capital d'Orange Concessions. Cette société a été constituée par Orange pour regrouper ses investissements de fibre optique situés dans des Réseaux d'Initiative Publique en France, et dont le périmètre englobe à ce jour plus de 4,5 millions de foyers répartis sur 23 réseaux régis par des contrats long terme avec des collectivités locales.

Le 4 mars 2021, CNP Assurances a signé un accord avec le groupe Aviva pour l'acquisition d'activités d'assurance vie en Italie lui permettant d'y doubler sa part de marché. Le périmètre de la transaction comprend 51 % de la société d'assurance vie Aviva S.p.A codétenue à 49 % par UniCredit ; 100 % d'Aviva Life S.p.A, société d'assurance vie, ainsi que la société de services opérationnels Aviva Italia Servizi S.c.a.r.l sur laquelle s'appuient les deux sociétés d'assurances. Les deux sociétés ont réalisé en 2020 un chiffre d'affaires cumulé de 2,9 Md€. À cette même date, leurs encours cumulés s'élèvent à 17,8 Md€.

**Chronologie des communiqués de presse sources : pour plus de renseignements sur les évènements cités, rendez-vous sur le site cnp.fr, rubrique le groupe CNP Assurances/newsroom/communiques-de-presse**

**FÉVRIER**

**Lancement du mandat d'arbitrage 100 % ISR d'Easybourse** qui conjugue les engagements de La Banque Postale et de CNP Assurances pour une société plus durable.

**Publication de la 1re politique d'engagement actionnarial de CNP Assurances** et du 1er compte-rendu annuel de cette politique.

**MARS**

**Évolution de l'actionnariat :** CNP Assurances intègre le grand pôle financier public. La Banque Postale devient son actionnaire majoritaire avec 62,13 %.

**100 % du résultat 2019 affecté en report à nouveau :** une résolution approuvée à 99,98 % par l'assemblée générale du 17 avril 2020.

**AVRIL**

**Retrait de l'objectif de performance volontariste** dans le contexte de crise sanitaire, mais confirmation de la solidité financière de CNP Assurances.

**50 M€ pour aider les TPE/PME à surmonter la crise :** un geste de solidarité au-delà des dispositions contractuelles.

**MAI**

**CNP Assurances annonce son adhésion au *Tobacco-Free Finance Pledge*** et confirme ainsi son désengagement du tabac.

**JUIN**

**Mise en place d'une gouvernance de l'éthique de l'Intelligence Artificielle :** CNP Assurances s'engage à en faire un usage exemplaire.

**Succès de l'émission obligataire de 750 M€**, preuve de la confiance des investisseurs dans la solidité financière de CNP Assurances.

**JUILLET**

**Adoption d'un plan de sortie définitive du charbon thermique :** CNP Assurances franchit une nouvelle étape vers la neutralité carbone.

**1re notation par Fitch Ratings « A+ perspective stable »,** équivalente à celle de Moody's et supérieure d'un cran à celle de S&P Global Ratings.

**Extension du télétravail jusqu'à 3 jours par semaine pour tous** dans le cadre du second accord Qualité de Vie au Travail.

**Nomination de Véronique Weill à la tête du conseil d'administration** de CNP Assurances en remplacement de Jean-Paul Faugère, démissionnaire.

**AOÛT**

**Conclusion d'un accord de partenariat exclusif au Brésil entre CNP Assurances et Caixa Seguridade sur le segment *consórcio*.**

**SEPTEMBRE**

**Partenariat avec Correios, la Poste brésilienne :** le Groupe poursuit son développement au Brésil dans une approche multipartenariale.

**CNP Assurances signe les Principes pour une assurance responsable*** et s'engage à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de ses activités et décisions.

**Lancement de l'offre CNP IMMO PRESTIGE** pour permettre aux particuliers d'investir dans l'immobilier d'affaires parisien.

**NOVEMBRE**

**Antoine Lissowski nommé membre du comité exécutif de La Banque Postale** (communiqué de presse de La Banque Postale).

**DÉCEMBRE**

**Finalisation du nouvel accord de distribution exclusif de long terme dans le réseau Caixa Econômica Federal au Brésil** des produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite pour une entrée en vigueur en janvier 2021.

**CNP Assurances annonce le succès de l'émission d'une obligation Tier 3 de 500 M€.**

* Principles for Sustainable Insurance

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 16 AVRIL 2021

## Rapport de gestion, rapport sur le gouvernement d'entreprise, rapport sur les projets de résolution, rapports des commissaires aux comptes

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
4. Approbation d'une convention entre La Banque Postale et CNP Assurances relative à l'adaptation de leur partenariat (report de l'échéance au 31 décembre 2035 et non plus au 31 décembre 2025).
5. Approbation d'une convention entre Ostrum AM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif à la nouvelle réglementation dite MIFID 2).
6. Approbation d'une convention entre LBPAM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif aux titres *high yield*).
7. Approbation d'une convention entre LBPAM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif au transfert du mandat de gestion à Ostrum AM).
8. Approbation de conventions entre la Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances (mandats de gestion forestière).
9. Approbation d'une convention entre la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances (investissement dans les infrastructures fibre optique via une prise de participation dans Orange Concessions).
10. Autres conventions soumises aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
11. Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration.
12. Approbation de la politique de rémunération du directeur général.
13. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.
14. Approbation des rémunérations versées ou attribuées et des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
15. Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au président du conseil d'administration, Jean-Paul Faugère.
16. Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à la présidente du conseil d'administration, Véronique Weill.
17. Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au directeur général.
18. Ratification de la cooptation de La Banque Postale en qualité d'administratrice en remplacement de Sopassure.
19. Renouvellement du mandat de La Banque Postale en qualité d'administratrice.
20. Ratification de la cooptation de Philippe Heim en qualité d'administrateur en remplacement de Rémy Weber.
21. Renouvellement du mandat d'Yves Brassart en qualité d'administrateur.
22. Ratification de la cooptation de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur en remplacement de Catherine Charrier-Leflaive.
23. Renouvellement du mandat de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur.
24. Ratification de la cooptation de Véronique Weill en qualité d'administratrice en remplacement de Jean-Paul Faugère.
25. Renouvellement du mandat de Véronique Weill en qualité d'administratrice.
26. Renouvellement du mandat de Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice.
27. Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à CNP Assurances d'intervenir sur ses propres actions, sauf en période d'offre publique.
28. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions existantes de CNP Assurances en faveur de salariés de CNP Assurances ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à CNP Assurances, dans la limite de 0,5 % du capital social.
29. Insertion d'un préambule avant l'article 1 des statuts à l'effet d'adopter la Raison d'être de CNP Assurances.
30. Mise en harmonie des articles 23 et 26.3 des statuts avec les nouvelles dispositions des chapitres spécifiques aux sociétés cotées dans le code de commerce.
31. Pouvoirs pour formalités.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION ET TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTION

## Projets de résolution

**RÉSOLUTIONS 1 ET 2 – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS**

Ces résolutions ont pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de CNP Assurances clos le 31 décembre 2020.

Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 1 130 M€.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part de Groupe de 1 350 M€.

Les comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports mentionnés dans ces résolutions sont disponibles sur le site Internet de CNP Assurances.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration de CNP Assurances constitués du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, présentant notamment l'exposé des motifs, et des comptes sociaux de CNP Assurances (compte de résultat, bilan, annexes) clos le 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net de 1 129 887 292,90 €.

En outre, l'assemblée générale des actionnaires approuve également le prélèvement d'un montant de 2 438 810 € sur les réserves facultatives de CNP Assurances et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes visé aux articles L. 423-1 et suivants du code des assurances.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe CNP Assurances inclus dans le rapport de gestion, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat net part du groupe CNP Assurances de 1 350 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou mentionnées dans ces rapports.

**RÉSOLUTION 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

Cette résolution a pour objet l'affection du résultat distribuable de 5 156 M€, constitué du résultat de l'exercice écoulé de 1 130 M€ et du compte « report à nouveau » positif de 4 026 M€, la fixation du dividende et sa date de mise en paiement.

Il est proposé de distribuer un dividende d'un montant total de 1 078 M€ et d'affecter le solde, soit 4 078 M€ au compte « report à nouveau ». Cette distribution représente un dividende de 1,57 € par action, dont 0,77 € de dividende régulier et 0,80 € de dividende exceptionnel, soit 40 % de taux de distribution sur les années 2019 et 2020, pour chacune des 686 618 477 actions existantes.

Le dividende serait mis en paiement en numéraire à compter du 23 avril 2021. Le détachement du dividende interviendrait le 21 avril 2021.

Il est rappelé que l'ACPR peut appeler les organismes d'assurance placés sous sa surveillance à ne pas verser de dividende ou à en limiter le montant.

TROISIÈME RÉSOLUTION

## Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, constatant que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 1 129 887 292,90 € et le compte « report à nouveau » de 4 025 939 530,14 €, formant un bénéfice distribuable de 5 155 826 823,04 €,

décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- à titre de dividende pour un montant total de 1 077 991 008,89 € ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de 4 077 835 814,15 €.

Un dividende de 1,57 € reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 686 618 477 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 225-210 du code de commerce, et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il sera mis en paiement à compter du 23 avril 2021 étant précisé que la date de détachement du dividende sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est le 21 avril 2021.

L'assemblée générale des actionnaires autorise en conséquence le directeur général, avec faculté de subdélégation, à prélever ou créditer le compte « report à nouveau » des sommes nécessaires dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, conformément aux dispositions de l'article 158 3. 2° du code général des impôts, sous réserve que ces actionnaires exercent l'option globale, prévue au 2 de l'article 200 A du code général des impôts, pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu de l'ensemble des revenus et gains mobiliers entrant dans le champ d'application de l'imposition forfaitaire visée au 1 du même article 200 A.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

| Exercice | Nombre de titres composant le capital | Dividende par action |
|---|---|---|
| 2017 | 686 618 477 | 0,84 € |
| 2018 | 686 618 477 | 0,89 € |
| 2019 | 686 618 477 | - |

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

**RÉSOLUTIONS 4 À 10 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Les résolutions 4 à 9 ont pour objet de demander à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver des conventions réglementées (visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce) dont la conclusion a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et au début de l'exercice 2021.

Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif aux conventions réglementées, disponible sur le site Internet de CNP Assurances.

La résolution 10 concerne les conventions réglementées antérieurement autorisées et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020.

Elles ont fait l'objet d'un nouvel examen par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 février 2021 afin d'apprécier l'intérêt qui s'attache à leur maintien.

Elles ne font pas l'objet d'une nouvelle approbation par l'assemblée générale des actionnaires mais sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, sur lequel l'assemblée générale des actionnaires est appelée à statuer.

Ce rapport est disponible sur le site Internet de CNP Assurances.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

## Approbation d'une convention entre La Banque Postale et CNP Assurances relative à l'adaptation de leur partenariat (report de l'échéance au 31 décembre 2035 et non plus au 31 décembre 2025)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant la convention entre La Banque Postale et CNP Assurances, approuve cette convention ayant trait à l'adaptation de leur partenariat (report de l'échéance au 31 décembre 2035 et non plus au 31 décembre 2025).

CINQUIÈME RÉSOLUTION

## Approbation d'une convention entre Ostrum AM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif à la nouvelle réglementation dite MIFID 2)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant la convention conclue entre Ostrum AM et CNP Assurances, approuve cette convention ayant trait à son adaptation à la nouvelle réglementation dite MIFID 2.

SIXIÈME RÉSOLUTION

## Approbation d'une convention entre LBPAM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif aux titres *high yield*)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant la convention conclue entre LBPAM et CNP Assurances, approuve cette convention ayant trait à la possibilité, dans le cadre du mandat, de disposer d'une poche d'investissement tactique *high yield*, notamment sur le portefeuille de fonds propres.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

## Approbation d'une convention entre LBPAM et CNP Assurances (avenant au mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières relatif au transfert du mandat de gestion à Ostrum AM)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant la convention conclue entre LBPAM et CNP Assurances, approuve cette convention ayant trait au transfert du mandat de gestion à Ostrum AM.

HUITIÈME RÉSOLUTION

## Approbation de conventions entre la Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances (mandats de gestion forestière)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant les conventions entre la Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances, approuve ces conventions ayant trait à la gestion de biens forestiers détenus par CNP Assurances.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

## Approbation d'une convention entre la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances (investissement dans les infrastructures fibre optique via une prise de participation dans Orange Concessions)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées décrivant la convention conclue entre la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances, approuve cette convention ayant trait à un investissement réalisé par CNP Assurances, La Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) et EDF Invest, réunis dans un consortium pour l'acquisition de 50 % du capital d'Orange Concessions, société constituée par Orange pour regrouper ses investissements de fibre optique situés dans des Réseaux d'Initiative Publique en France.

DIXIÈME RÉSOLUTION

## Autres conventions soumises aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions antérieurement approuvées par l'assemblée générale des actionnaires qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui ont été examinées à nouveau par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 février 2021, conformément à l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

### RÉSOLUTIONS 11 À 17 – POLITIQUES ET ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces résolutions ont pour objet de répondre à l'obligation pour l'assemblée générale des actionnaires de statuer sur :

- la politique de rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et des administrateurs (article L. 22-10-8 du code de commerce) ;
- les rémunérations versées et attribuées et les éléments composant la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux (article L. 22-10-34 I du code de commerce) ;
- les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués aux présidents du conseil d'administration (Jean-Paul Faugère et Véronique Weill qui l'a remplacé) et au directeur général (article L. 22-10-34 II du code de commerce).

Les votes sur la politique de rémunération portent sur les composantes de la rémunération fixe et variable et le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Les votes sur les rémunérations versées et attribuées et les éléments composant la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux portent sur les éléments fixes composant leur rémunération, les avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que sur les éléments variables et exceptionnels qui leur sont dus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le versement des éléments variables et exceptionnels de la rémunération est conditionné par l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

La politique de rémunération des mandataires sociaux et les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont présentés dans le rapport sur les rémunérations inséré dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise disponible sur le site Internet de CNP Assurances.

ONZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément à l'article L. 22-10-8 du code de commerce, approuve la politique de rémunération du président du conseil d'administration établie par le conseil d'administration décrivant les composantes de la rémunération et expliquant le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation de la politique de rémunération du directeur général

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément à l'article L. 22-10-8 du code de commerce, approuve la politique de rémunération du directeur général établie par le conseil d'administration décrivant les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquant le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément à l'article L. 22-10-8 du code de commerce, approuve la politique de rémunération des administrateurs établie par le conseil d'administration décrivant les composantes de la rémunération et expliquant le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation des rémunérations versées ou attribuées et des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au I de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les rémunérations attribuées ou versées à l'ensemble des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les éléments composant la rémunération de ces derniers tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au président du conseil d'administration, Jean-Paul Faugère

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Jean-Paul Faugère, au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

## Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à la présidente du conseil d'administration, Véronique Weill

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Véronique Weill, au titre de son mandat de présidente du conseil d'administration de CNP Assurances, tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

## Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au directeur général

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Antoine Lissowski, au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, tels que décrits dans le document d'enregistrement universel, dans la partie « Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### RÉSOLUTIONS 18 À 26 – RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces résolutions portent sur la composition du conseil d'administration de CNP Assurances qui compte 17 administrateurs.

**1. Composition du conseil d'administration**

| | |
|---|---|
| **Neuf administrateurs proposés par La Banque Postale** | Tony Blanco<br>Yves Brassart<br>Sonia de Demandolx<br>Nicolas Eyt<br>François Géronde<br>Philippe Heim<br>Christiane Marcellier<br>La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser<br>Philippe Wahl |
| **Deux administrateurs proposés par BPCE** | Jean-Yves Forel<br>Laurent Mignon |
| **Deux administrateurs représentant les salariés** | Philippe Bartoli<br>Laurence Guitard |
| **Quatre administrateurs indépendants** | Véronique Weill<br>Marcia Campbell<br>Stéphane Pallez<br>Rose-Marie Van Lerberghe |

**2. Propositions de ratification de cooptation**

La ratification des cooptations de :

- La Banque Postale (en remplacement de Sopassure, démissionnaire) ;
- Philippe Heim (en remplacement de Rémy Weber, démissionnaire) ;
- Nicolas Eyt (en remplacement de Catherine Charrier-Leflaive, démissionnaire) ;
- Véronique Weill (en remplacement de Jean-Paul Faugère, démissionnaire).

Le conseil d'administration, assisté de son comité des rémunérations et des nominations, présidé par Rose-Marie Van Lerberghe (membre indépendant au regard des critères du code AFEP-MEDEF), a procédé à la revue du parcours professionnel des mandataires sociaux personnes physiques sur la base des prescriptions du code AFEP-MEDEF en matière de gouvernance des sociétés cotées et de la politique honorabilité et compétence établie en vertu de la directive européenne Solvabilité 2.

**3. Propositions de renouvellement de mandat**

Le renouvellement de cinq administrateurs est proposé. Les administrateurs concernés sont La Banque Postale, Yves Brassart, Nicolas Eyt, Véronique Weill et Rose-Marie Van Lerberghe. Leur renouvellement est prévu pour la durée statutaire de quatre ans.

Des informations individualisées sur les administrateurs sont incluses dans la brochure de convocation.

Sous réserve d'un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires concernant les ratifications des cooptations et les renouvellements proposés, parmi les membres composant le conseil d'administration et pris en considération dans les règles de calculs posées par le code AFEP-MEDEF et le code de commerce, le conseil d'administration comprendrait :

- quatre administrateurs indépendants selon les critères du code AFEP-MEDEF, soit un ratio d'indépendance de 26,67 %, certes en deçà des recommandations dudit code (33 %) mais reflétant la structure d'actionnariat de CNP Assurances ;
- sept femmes et huit hommes, soit une proportion de femmes de 46,67 %, supérieure aux dispositions du code de commerce (40 %).

Chacun des membres présente des compétences individuelles permettant d'atteindre une compétence collective.

En ce qui concerne les administrateurs dont la ratification de leur cooptation est proposée, ceux-ci disposent d'une particulière maîtrise des compétences attendues d'administrateurs de sociétés d'assurance (marchés de l'assurance et marchés financiers, stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance).

Ces compétences sont notamment détaillées dans la brochure de convocation.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

## Ratification de la cooptation de La Banque Postale en qualité d'administratrice en remplacement de Sopassure

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, décide de ratifier la nomination par cooptation de La Banque Postale en qualité d'administratrice en remplacement de Sopassure, administratrice démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

## Renouvellement du mandat de La Banque Postale en qualité d'administratrice

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de renouveler le mandat de La Banque Postale en qualité d'administratrice pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

## Ratification de la cooptation de Philippe Heim en qualité d'administrateur en remplacement de Rémy Weber

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, décide de ratifier la nomination par cooptation de Philippe Heim en qualité d'administrateur en remplacement de Rémy Weber, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

## Renouvellement du mandat de Yves Brassart en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de renouveler le mandat de Yves Brassart en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

## Ratification de la cooptation de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur en remplacement de Catherine Charrier-Leflaive

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, décide de ratifier la nomination par cooptation de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur en remplacement de Catherine Charrier-Leflaive, administratrice démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

## Renouvellement du mandat de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de renouveler le mandat de Nicolas Eyt en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

## Ratification de la cooptation de Véronique Weill en qualité d'administratrice en remplacement de Jean-Paul Faugère

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, décide de ratifier la nomination par cooptation de Véronique Weill en qualité d'administratrice en remplacement de Jean-Paul Faugère, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de cet dernier prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

## Renouvellement du mandat de Véronique Weill en qualité d'administratrice

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de renouveler le mandat de Véronique Weill en qualité d'administratrice pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

## Renouvellement du mandat de Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de renouveler le mandat de Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## RÉSOLUTION 27 – AUTORISATION DE RACHAT PAR CNP ASSURANCES DE SES PROPRES ACTIONS

Cette résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration, avec faculté de délégation, d'acheter ou de faire acheter par CNP Assurances ses propres actions, avec pour objectifs possibles l'animation de marché du titre, les opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, initiées par CNP Assurances, l'attribution d'actions à des salariés de CNP Assurances, la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de CNP Assurances, la réduction du capital par annulation d'actions.

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions :

- titres concernés : actions ordinaires ;
- pourcentage maximum de rachat de capital autorisé : 10 % du nombre total des actions composant le capital social, correspondant, au 31 décembre 2020, à 68 661 847 actions ;
- prix d'achat unitaire maximum : 25 € ;
- soit un montant global maximum de 1,717 Md€.

La description des opérations réalisées sur les actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, autorisées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 avril 2020, sera disponible dans le rapport de gestion, sur le site Internet de CNP Assurances.

À titre indicatif, le nombre d'actions auto détenues était de 497 753 au 31 décembre 2020.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

## Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à CNP Assurances d'intervenir sur ses propres actions, sauf en période d'offre publique

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et (i) des articles L. 22-10-62 et L. 225-210 du code de commerce, (ii) du règlement général de l'Autorité des marchés financiers notamment en ses articles 241-1 à 241-7 et de la pratique de marché admise par l'AMF, (iii) du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, en ses articles 5 et 13, et (iv) du règlement délégué UE n° 2016/1052 de la Commission de l'Union européenne, décide :

1. de mettre fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation ayant le même objet donnée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 avril 2020 au terme de la 23e résolution ;
2. d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
   - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et des articles L. 225-209-2 et suivants du code de commerce, à acheter les actions de CNP Assurances, dans la limite de 10 % des actions composant le capital social au jour de la présente assemblée générale, étant précisé que le nombre d'actions pouvant être racheté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital social de CNP Assurances ;
   - décide que les actions pourront être achetées en vue :
     - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, conformément à la décision AMF n° 2018- 01 du 2 juillet 2018 « Instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise » de l'Autorité des marchés financiers,
     - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, initiées par CNP Assurances,
     - d'attribuer ou de céder des actions à des salariés de CNP Assurances ou de sociétés liées au groupe CNP Assurances, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe,
     - de remettre des actions de CNP Assurances lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, présentation ou échange à l'attribution d'actions de CNP Assurances,
     - de réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
   - décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 25 €, hors frais ;
   - décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'augmentation de capital par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à une élévation de la valeur nominale soit à la création ou à l'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser 1,717 milliard d'euros ;
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par l'AMF dans sa position-recommandation DOC-2017-04, et notamment en tout ou partie par des interventions sur tout marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées, transférées ou échangées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tout moyen y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
  - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité,
  - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
  - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
  - conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
  - établir tout document et effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous les autres organismes,
  - effectuer toute formalité et publication légale,
  - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sans pouvoir excéder 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale des actionnaires ;
- décide que la présente autorisation sera suspendue à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de CNP Assurances et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du code de commerce.

### RÉSOLUTION 28 – POSSIBILITÉ D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES AUX SALARIÉS

Cette résolution a pour objet d'accorder au conseil d'administration une délégation de compétence pour procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de l'entreprise. Elle constitue l'une des mesures destinées à développer l'actionnariat salarié. Elle constitue également un mécanisme de rémunération différé à moyen terme qui s'ajoute aux systèmes de rémunération traditionnels (salaire de base, prime annuelle).

L'attribution gratuite d'actions ne se confond pas avec les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe qui s'inscrivent dans des offres à caractère collectif.

Dans le cadre de la résolution proposée, le pourcentage maximal du capital pouvant être attribué gratuitement est limité à 0,5 %.

Pour information, au 31 décembre 2020, l'actionnariat salarié de CNP Assurances direct et indirect représente 0,24 % du capital (contre 0,21 % fin 2019).

Le projet de résolution proposé au vote de l'assemblée générale, reprend les mentions essentielles du dispositif qui avait été antérieurement approuvé par les actionnaires en 2018 et qui n'a pas été utilisé.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

## Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions existantes de CNP Assurances en faveur de salariés de CNP Assurances ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à CNP Assurances, dans la limite de 0,5 % du capital social

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur cette résolution, et conformément aux dispositions légales, notamment aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5, L. 22-10-59 du code de commerce et L. 3332-14 et suivants du code du travail :

1. autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de CNP Assurances ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à CNP Assurances dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de CNP Assurances existantes ;

2. décide que le nombre total des actions CNP Assurances qui pourront être attribuées ne pourra excéder le seuil de 0,5 % du capital social au moment où le conseil d'administration prendra sa décision, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées ;
3. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'un an ;
4. décide que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation des actions par les bénéficiaires, qui sera fixée par le conseil d'administration, ne pourra être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution (soit deux ans à la date de la présente assemblée générale), étant précisé que le conseil d'administration pourra réduire voire supprimer cette période de conservation, selon les bénéficiaires concernés ;
5. décide que, par exception à ce qui précède, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale, l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive avant le terme de la période d'acquisition ;
6. les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par CNP Assurances dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la 27e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2021 au titre de l'article L. 22-10-62 du code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement ;
7. l'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :
   - de déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés détenant plus de 10 % du capital social et que l'attribution gratuite d'actions ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social,
   - de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
   - de fixer, le cas échéant, le calendrier, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective,
   - de déterminer la durée de conservation des actions dans le respect des limites minimales fixées ci-dessus par l'assemblée générale des actionnaires,
   - d'inscrire les actions gratuitement attribuées sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,
   - d'apprécier le respect des critères de performance, selon lesquels les actions seront attribuées et d'ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent,
   - de procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
   - de prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
   - en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa du code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article,
   - et, généralement, de faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est conférée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée générale des actionnaires.

### RÉSOLUTION 29 – ADOPTION DE LA RAISON D'ETRE DANS LES STATUTS

La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, a donné la possibilité aux sociétés de se doter d'une raison d'être statutaire, venant s'ajouter à leur objet social. Cette résolution a pour objet l'ajout d'un préambule dans les statuts afin d'y intégrer la Raison d'être de CNP Assurances.

Pour définir sa Raison d'être, CNP Assurances a fait le choix de la co-construction avec ses principales parties prenantes internes et externes.

Entre mai et décembre 2020, CNP Assurances a ainsi mené :

- 15 entretiens individuels avec des membres du conseil d'administration et du comité exécutif de CNP Assurances ;
- Sept groupes de travail avec 75 collaborateurs français, européens et latino-américains ;
- Une consultation en ligne de l'ensemble des 5 300 collaborateurs du Groupe en Europe et en Amérique latine ;
- 20 entretiens individuels avec des parties prenantes externes : partenaires, actionnaires du flottant, actionnaires publics indirects, Fédération française de l'assurance (FFA), Commission de suivi et de proposition de la Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé), associations et ONG ;
- Deux groupes de travail avec 20 assurés individuels en assurance vie, emprunteur et prévoyance.

Cette phase de consultation a permis de recueillir les attentes des parties prenantes et de prioriser les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels CNP Assurances entend contribuer dans les années à venir dans la phase de déploiement de sa Raison d'être.

La Raison d'être soumise au vote des actionnaires reflète :

- ce qui fait la spécificité de CNP Assurances en tant qu'héritière des Caisses Nationales de Retraite et de Prévoyance créées au XIXe siècle pour généraliser la prévoyance des salariés, membre du pôle financier public français et filiale de La Banque Postale ;
- et ce qu'elle souhaite continuer à incarner à l'avenir, afin d'affirmer et d'inscrire dans la durée le modèle de développement responsable et utile à la société de l'entreprise.

Avec cette Raison d'être arrêtée par le conseil d'administration, CNP Assurances vise à rallier les parties prenantes internes et externes autour d'un objectif commun, responsable et engagé.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

## Insertion d'un préambule avant l'article 1 des statuts à l'effet d'adopter la Raison d'être de CNP Assurances

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution décide d'inscrire un préambule avant l'article 1 des statuts à l'effet d'adopter une Raison d'être de la Société, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 1835 du Code civil, rédigé comme suit :

*« Préambule*

*Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.*

*Telle est notre Raison d'être. »*

**RÉSOLUTION 30 – HARMONISATION DES STATUTS AVEC LA NOUVELLE CODIFICATION DU CODE DE COMMERCE**

Cette résolution a pour objet de modifier les articles 23 et 26.3 des statuts de CNP Assurances afin de les adapter à la nouvelle codification du code de commerce telle qu'elle résulte des dispositions de l'ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 ainsi que du décret n° 2020-1742 du 29 décembre 2020.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

## Mise en harmonie des articles 23 et 26.3 des statuts avec les nouvelles dispositions des chapitres spécifiques aux sociétés cotées dans le code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et des dispositions de l'ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 ainsi que du décret n° 2020-1742 du 29 décembre 2020, décide de mettre en harmonie les statuts avec lesdites dispositions et de modifier en conséquence les articles suivants :

| Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction |
|---|---|
| **Article 23 – Conventions réglementées**<br>(…)<br>Ces dispositions ne sont pas applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du code de commerce. | **Article 23 – Conventions réglementées**<br>(…)<br>Ces dispositions ne sont pas applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article **L. 22-10-2** ~~de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1~~ du code de commerce. |

| Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction |
|---|---|
| **Article 26 – Assemblées**<br>(…)<br>3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :<br>(…)<br>Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que le cas échéant l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.<br>(…) | **Article 26 – Assemblées**<br>(…)<br>3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :<br>(…)<br>Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que le cas échéant l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article **R. 22-10-28** ~~R. 225-85~~ du code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.<br>(…) |

TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

## Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

# **MODALITÉS** PRATIQUES

**Dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra à huis clos et seules les modalités de participation à distance décrites aux pages suivantes seront applicables, sauf à ce qu'une communication publiée ultérieurement par CNP Assurances ouvre la possibilité aux actionnaires de participer physiquement à l'assemblée générale.**

# Comment participer au vote de l'assemblée générale ?

Pour participer à l'assemblée générale plusieurs options vous sont proposées :

- **voter par correspondance ;**
- **autoriser le président à voter en votre nom ;**
- **donner mandat à toute personne physique ou morale pour vous représenter.**

Ces choix peuvent être exprimés, soit au moyen du formulaire unique de vote (par courrier postal ou par courriel), soit par Internet (*via* la plateforme VOTACCESS).

**Choisissez l'une des trois options :**

### Vote par correspondance

1. Cochez la case correspondante
2. Projets de résolution approuvés par le conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve aux pages 34 à 46).
   - **vote favorable** : laissez telles quelles les cases correspondant aux résolutions qui recueillent votre adhésion.
   - **vote défavorable** : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.
   - **abstention** : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.
3. Dans l'éventualité de projets de résolution non agréés par le conseil d'administration (1), noircissez la case correspondant à votre choix.

### Pouvoir au président

Cochez la case correspondante 4

### Pouvoir à un tiers dénommé

Cochez la case correspondante et indiquez les nom et prénom (ou dénomination sociale) de la personne choisie pour vous représenter 5

**Avertissement : traitement des mandats à personne nommément désignée**

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, tout actionnaire donnant mandat devra transmettre à CACEIS Corporate Trust son mandat avec indication du mandataire, de manière à ce que ce mandat lui parvienne au plus tard le quatrième (4) jour précédant l'assemblée générale, soit le 12 avril 2021.

Le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose à CACEIS Corporate Trust par courriel à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com, sous la forme du formulaire mentionné à l'article R. 225-76 du code de commerce, de manière à ce que ce mandat lui parvienne au plus tard le quatrième (4) jour précédant l'assemblée générale, soit le 12 avril 2021.

(1) Ces projets de résolution résulteraient de demandes d'inscription à l'ordre du jour formulées par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code du commerce, envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : cnp-ag@cnp.fr, au plus tard le 25e jour qui précède la date de l'assemblée sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours suivant la publication de l'avis de réunion au BALO et sur lesquelles le conseil d'administration se serait prononcé contre leur adoption par l'assemblée générale

# Formulaire unique de vote

La possibilité d'assister à l'assemblée n'est pas ouverte pour une assemblée à huis clos.

**Vous désirez voter par correspondance :** cochez ici, et suivez les instructions.

ou

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée :** cochez ici.

ou

**Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.**

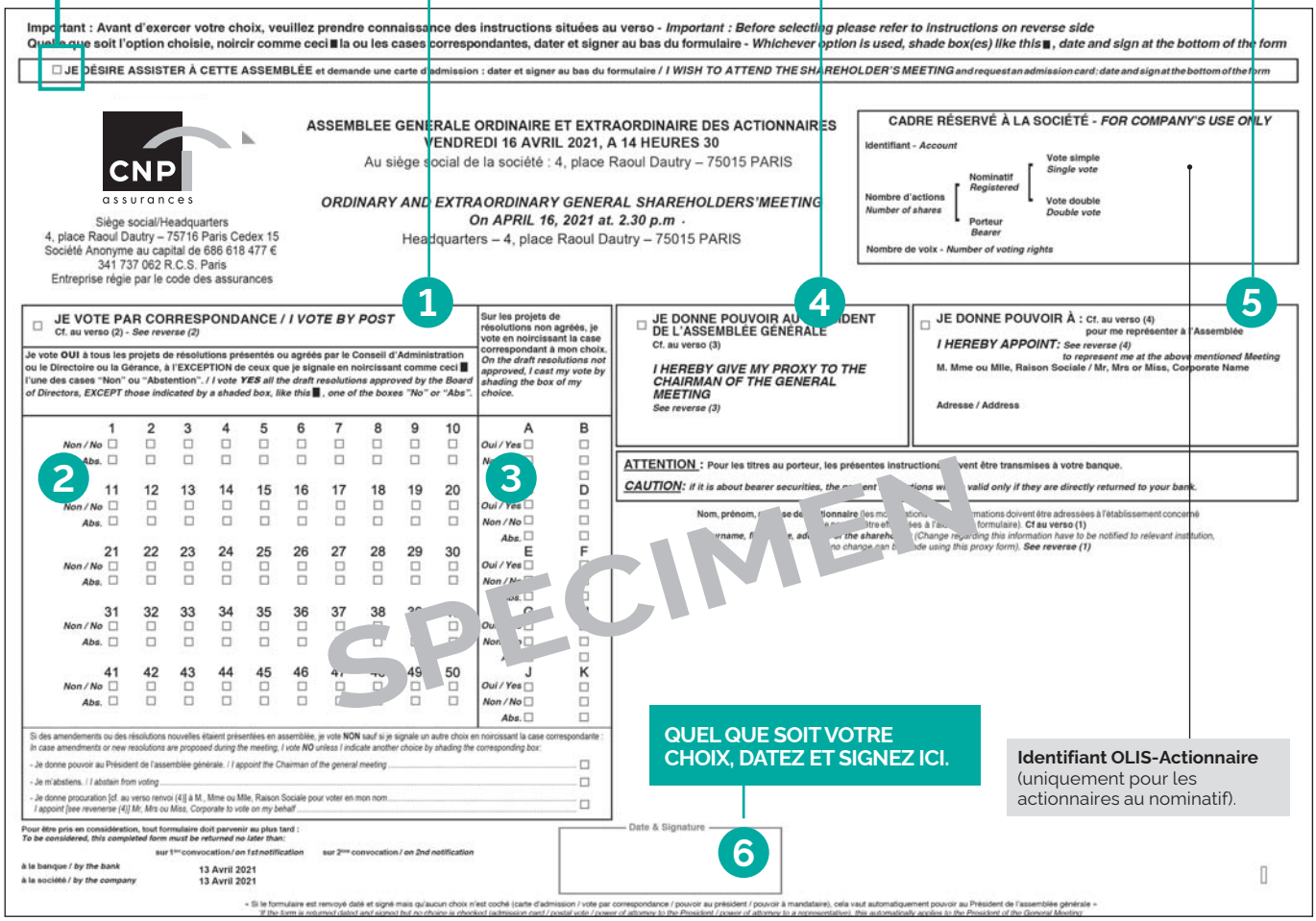

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - *Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side*
Quel que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form*

☐ JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form*

CNP assurances

Siège social/Headquarters
4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15
Société Anonyme au capital de 686 618 477 €
341 737 062 R.C.S. Paris
Entreprise régie par le code des assurances

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
VENDREDI 16 AVRIL 2021, A 14 HEURES 30
Au siège social de la société : 4, place Raoul Dautry – 75015 PARIS

*ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS'MEETING*
*On APRIL 16, 2021 at. 2.30 p.m*
Headquarters – 4, place Raoul Dautry – 75015 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - *FOR COMPANY'S USE ONLY*
Identifiant - *Account*
Nombre d'actions / *Number of shares* — Nominatif / *Registered* — Vote simple / *Single vote* — Vote double / *Double vote* — Porteur / *Bearer*
Nombre de voix - *Number of voting rights*

1 — JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / *I VOTE BY POST*
Cf. au verso (2) - *See reverse (2)*
Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / *I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, one of the boxes "No" or "Abs".*
Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / *On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.*

2 — 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 / 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 / 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 / 31 32 33 34 35 36 37 38 / 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
Non / No ☐ Abs. ☐

3 — A B C D E F J K
Oui / Yes ☐ Non / No ☐ Abs. ☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:*
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / *I appoint the Chairman of the general meeting* ☐
- Je m'abstiens. / *I abstain from voting* ☐
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / *I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs ou Miss, Corporate to vote on my behalf* ☐

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : / *To be considered, this completed form must be returned no later than:*
sur 1ère convocation / *on 1st notification* — sur 2ème convocation / *on 2nd notification*
à la banque / *by the bank* — 13 Avril 2021
à la société / *by the company* — 13 Avril 2021

4 — JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
*I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING*
*See reverse (3)*

5 — JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée
*I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting*
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
*CAUTION: if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.*
Nom, prénom, adresse du titulaire (les modifications doivent être adressées à l'établissement concerné / *Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)*

SPECIMEN

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI.

6 — Date & Signature

**Identifiant OLIS-Actionnaire** (uniquement pour les actionnaires au nominatif).

- Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale. / *If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies to the President of the General Meeting.*

## QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

**Vous devez dater et signer le formulaire unique de vote et l'adresser de manière à ce qu'il soit reçu au plus tard le 13 avril 2021**

**Pour les actionnaires au nominatif,**

à CACEIS Corporate Trust – Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, sous pli affranchi ou par courriel à l'adresse suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com.

**Pour les actionnaires au porteur,**

à votre banque (ou autre intermédiaire financier) qui y joindra une attestation de participation (1) avant de transmettre le tout à CACEIS Corporate Trust.

(1) Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte-titres et qui, mis à jour automatiquement, le 14 avril 2021 à zéro heure, justifie votre qualité d'actionnaire à l'assemblée générale

# Vote pré-assemblée générale VOTACCESS

**Le dispositif de vote pré-assemblée générale VOTACCESS sera ouvert à compter de la publication de l'avis de convocation au BALO, jusqu'au 15 avril 2021 à 15h00**

**CNP Assurances vous offre la possibilité de voter par Internet, avant l'assemblée générale, sur la plateforme « VOTACCESS », plateforme électronique qui facilite la participation des actionnaires au nominatif et au porteur aux assemblées générales.**

Les actionnaires au porteur et au nominatif bénéficient ainsi :

- d'un accès permanent à la plate-forme VOTACCESS 24 h/24 et 7 j/7 pendant la période d'ouverture de l'urne ;
- d'une connexion sécurisée à partir de leur réseau bancaire pour les actionnaires au porteur, et à partir du site OLIS-actionnaire pour les actionnaires au nominatif sans nécessité d'authentification supplémentaire ;
- d'une consultation de la documentation relative à l'assemblée générale (BALO, avis de convocation…) ;
- d'une transmission des instructions de participation à l'assemblée générale leur permettant de :
  - voter par correspondance,
  - donner un mandat à un tiers ou au président,
  - accéder à des fonctionnalités complémentaires telles que la révocation de leur représentant à l'assemblée ou l'impression d'une attestation de prise en compte des instructions de vote.

## Vous êtes actionnaire au porteur ?

Vous êtes invité à vous identifier sur le portail Internet de votre réseau bancaire avec vos codes d'accès habituels. Si l'établissement teneur de votre compte-titres est connecté à la plateforme VOTACCESS, un drapeau figure sur la ligne correspondant à vos actions CNP Assurances. En cliquant sur ce drapeau, vous serez dirigé automatiquement vers la plateforme VOTACCESS et pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote (demande d'une carte d'admission, vote par correspondance, donner pouvoir au président, désignation ou révocation de votre mandataire).

**RAPPEL** : Vous pourrez également opter pour l'envoi dématérialisé des dossiers de convocation aux prochaines assemblées générales des actionnaires de CNP Assurances en adhérant à l'e-convocation. Les éléments de l'avis de convocation vous seront alors envoyés à l'adresse de la messagerie électronique que vous aurez mentionnée.

## Vous êtes actionnaire au nominatif ?

Dans le cadre de ses fonctions de teneur de registre nominatif, Caceis Corporate Trust assure le déploiement de VOTACCESS auprès des actionnaires nominatifs. Après s'être connectés au site OLIS-actionnaire, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site dédié sécurisé de l'assemblée VOTACCESS. L'identifiant de connexion à OLIS-actionnaire est indiqué sur le formulaire de vote par correspondance joint au présent avis de convocation. Il figure, en haut à droite, en dessous des quantités d'actions détenues. Les titulaires d'actions au nominatif doivent prendre en compte que certaines informations nécessaires à la connexion pourront leur être transmises par voie postale.

### Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif pur :

La connexion au site OLIS-actionnaire (www.nomi.olisnet.com) s'effectuera avec les codes d'accès qui vous ont été attribués par Caceis Corporate Trust en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote, et en suivant les indications à l'écran.

Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par Internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne vos instructions de vote.

### Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif administré :

L'accès à VOTACCESS s'effectuera *via* une version allégée d'OLIS-actionnaire contenant uniquement des informations relatives à vos données personnelles d'identification, votre position de droits de vote et l'accès à l'e-consentement.

Vous êtes invités à vous connecter au site OLIS-actionnaire (www.nomi.olisnet.com) en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote, et en suivant les indications à l'écran. Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par Internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et vous pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote.

## Pour vous aider dans vos démarches

**Le service Relation Investisseurs de Caceis Corporate Trust est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, pour vous guider lors de votre connexion à OLIS-actionnaire et répondre à vos questions.**
**N'hésitez pas à le contacter au 01 57 78 34 44 ou par courriel à l'adresse suivante CT-contact@caceis.com**

# FORMULAIRE DE DEMANDE
# D'ENVOI DE DOCUMENTS

**À RETOURNER :**

**Par courriel à cnp-ag@cnp.fr**

**Par voie postale à :**
**CNP Assurances**
**Direction juridique groupe - GJ2**
**4, place Raoul Dautry**
**75716 Paris Cedex 15**

**Je soussigné(e)** (1)**,**

Nom : _____

Prénom : _____

souhaite, dans les conditions prévues à l'article R. 225-88 du code de commerce, recevoir les documents ou renseignements visés à l'article R. 225-83 du code de commerce concernant **l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 avril 2021,** à l'exception de ceux qui étaient annexés au formulaire unique de vote, par voie électronique :

à **l'adresse électronique suivante :** _____

**Demeurant,**

N° : _____

Rue : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

**Propriétaire de :** _____ **actions CNP Assurances**

**sous la forme :**

- ❑ nominative ;
- ❑ au porteur, inscrits en compte chez (banque, établissement financier ou société teneur de comptes) (2) :

_____

Actionnaire titulaire de titres nominatifs, je souhaite obtenir de CNP Assurances, par une demande unique d'envoi, l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures, conformément à l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du code de commerce, en cochant cette case : ❑

**Fait à** _____ **le** _____

**(signature)**

(1) Pour les personnes morales, indiquer la dénomination sociale
(2) Joindre au présent formulaire de demande d'envoi une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier

Assurons
un monde
plus ouvert

CNP Assurances I Siège social : 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15 I Tél. 01 42 18 88 88 I www.cnp.fr